



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contraception

Question écrite n° 113917

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les réponses qu'il entend apporter quant au financement de l'accès anonyme et gratuit des jeunes à la contraception. La contraception est un enjeu majeur de santé publique. Un accès facilité à la contraception est l'expression d'un droit à la vie sexuelle choisie et assumée. Elle permettrait aussi une réduction du nombre d'IVG chez les jeunes femmes. Certes, des initiatives régionales sont lancées, ainsi la région Île-de-France vient de mettre en place le pass santé contraception comprenant : un accès gratuit et anonyme à une contraception pour une durée de 3 à 6 mois, une consultation avec un spécialiste remboursée par la région, des examens biologiques gratuits... Ces initiatives très positives ne permettent pas une égalité territoriale de traitement. En effet des disparités géographiques sont créées car certaines régions mettent en place un tel système et d'autres non. L'initiative régionale de l'Île-de-France pourrait être reprise au niveau national pour réduire cette inégalité de traitement. Une initiative d'ampleur nationale semblerait donc la plus pertinente en termes d'efficacité et de publicité. Compte tenu de ces éléments, elle l'interroge sur les moyens techniques, humains et financiers qu'il entend mettre en oeuvre pour permettre la mise en oeuvre nationale de l'accès anonyme et gratuit des jeunes à la contraception.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113917

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7576

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)